



LES GRANDS PRIX CULTURELS DE TROIS-RIVIÈRES

APPEL DE CANDIDATURES 2026

Selon le [Règlement établissant le Programme des Grands Prix culturels de Trois-Rivières](#)

1. INFORMATIONS GÉNÉRALES

Chaque année, les Grands Prix culturels de Trois-Rivières récompensent les artistes, citoyennes, et citoyens, organismes, intervenants et intervenantes du milieu culturel trifluvien dont les réalisations ou les initiatives culturelles se sont démarquées.

Pour l'édition 2026, les projets admissibles sont ceux réalisés en 2025.

Ces distinctions sont remises lors d'une soirée annuelle organisée par la Ville.

1.1. Prix

En 2026, sept prix font l'objet d'un appel de candidatures :

- Le Prix en arts vivants et musique Louis-Philippe-Poisson ;
- Le Prix des arts visuels Stelio-Sole ;
- Le Prix de littérature Gérald-Godin ;
- Le Prix des arts médiatiques ;
- Le Prix de l'initiative Éducation-Culture ;
- Le Prix de la relève Godro ;
- Le Prix Citoyenneté et vitalité culturelle.

Deux prix seront décernés sans appel de candidature :

- Le Grand Prix de la culture ;
- Le prix Coup de cœur du jury.

*Les prix *Patrimoine Benjamin-Sulte* et *Trois-Rivières sans frontière* seront remis l'an prochain. Ces prix sont en alternance avec les prix *Relève Godro* et *Arts médiatiques*.

Jury et bourses

Les prix faisant l'objet d'un appel de candidatures sont attribués par un jury composé de pairs et de partenaires. Chaque lauréate /lauréat reçoit une bourse de 2500 \$, à l'exception du prix Coup de cœur du jury, dont la valeur est de 1000 \$ et du Grand Prix de la culture, dont la valeur est de 5000 \$.

1.2. Soirée de remise de prix

Les Grands Prix culturels de Trois-Rivières en seront à leur 32^e édition et se tiendront à l'automne 2026. La date et l'heure restent à déterminer. Les finalistes pour les prix seront dévoilés par communiqué.

Ouverture des candidatures	Février 2026
Fermeture des candidatures	Mai 2026
Remise de prix	Automne 2026

2. ADMISSIBILITÉ ET DÉPÔT DE CANDIDATURE

2.1. Critères d'admissibilité d'une candidature

Vous pouvez déposer une candidature :

- Pour votre propre projet;
- Pour le projet d'une autre personne;
- Pour le projet d'un organisme ou d'une institution d'enseignement.

Pour être admissible, la candidature doit respecter tous les critères suivants :

- Être une personne physique (artiste), un collectif d'artistes, un organisme ou une institution d'enseignement
- Si la candidature concerne une personne physique :
 - Résider à Trois-Rivières ou y avoir son lieu principal de travail ou d'études à temps plein depuis au moins un an. Ce critère ne s'applique pas aux catégories *Prix Trois-Rivières sans frontière* et *Grand Prix de la culture*.
 - Avoir la citoyenneté canadienne ou le statut de résident permanent.
- Si la candidature concerne un organisme ou une institution :
 - Avoir son adresse d'affaires à Trois-Rivières.
- Avoir réalisé une initiative entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre de l'année 2025 ou avoir contribué de façon significative à la vitalité culturelle de la Ville.

Une même personne ou entité peut être proposée dans plus d'une catégorie, si elle respecte les conditions propres à chacune.

Le dossier de candidature doit inclure tous les éléments exigés dans la section 3. *Contenu des dossiers de candidature*, selon le prix. Il est important de respecter le contenu demandé et de ne pas faire l'ajout d'éléments.

2.2. Modes de présentation et de dépôt d'un dossier de candidature

- Les candidatures doivent être présentées à partir du *Formulaire de dépôt d'un dossier de candidature* prévu à cet effet. Tout autre document sera refusé ;
- Les dossiers de candidature doivent être acheminés par courriel (lien WeTransfer) ;
- Les photos fournies devront être numériques et présentées en fichiers séparés de formats .JPEG ou .PNG seulement. Les montages photo seront refusés ;
- Les extraits vidéo devront être présentés en format MOV ou MP4 et les extraits audios en MP3, MP4 ou WAV seulement ;
- Les dossiers de candidature devront être acheminés à culture@v3r.net par WeTransfert ;
- Les livres pour le Prix de littérature Gérald-Godin doivent être transmis en personne à la [bibliothèque Gatien-Lapointe sur les heures d'ouverture](#) ou par la poste, indiquant clairement la mention « Grands Prix culturels de Trois-Rivières » à l'adresse suivante :

BIBLIOTHÈQUE GATIEN-LAPOINTE
1425, PLACE DE L'HÔTEL-DE-VILLE
TROIS-RIVIÈRES (QUÉBEC) G9A 4S7

3. CONTENU DES DOSSIERS DE CANDIDATURES

3.1. Le Prix en arts vivants et musique Louis-Philippe Poisson

Ce prix souligne l'excellence d'un projet en arts vivant ou en musique. Les festivals ou événements comprenant une programmation de plus d'un spectacle ne sont pas admissibles.

Contenu du dossier de candidature :

- Le Formulaire de dépôt d'un dossier de candidature – Prix en arts vivants et musique Louis-Philippe-Poisson ;
- Une photo HD de l'artiste ou du groupe d'artistes ;
- Le curriculum vitae de l'artiste ou du concepteur-trice du projet de création, ou un historique de l'organisme réalisateur du projet (maximum de 3 pages) ;
- Une revue de presse du projet ;
- Entre 1 et 3 extraits vidéo du projet (durée maximale de 3 minutes chaque) ;
- Des photos du projet (maximum de 5 photos).

3.2. Le Prix des arts visuels Stelio-Sole

Ce prix souligne l'excellence d'un projet en arts visuels. Pour être admissible, le projet doit avoir été présenté dans des lieux reconnus, ou dans des espaces intérieurs ou extérieurs relevant d'organismes reconnus.

Contenu du dossier de candidature :

- Le Formulaire de dépôt d'un dossier de candidature – Prix des arts visuels Stelio-Sole ;
- Une photo HD de l'artiste ou du groupe d'artistes ;

- Un curriculum vitae de l'artiste ou des artistes (maximum de 3 pages par CV) ;
- Des photos de la réalisation artistique (maximum de 8 photos) ;
- Dans le cadre d'une exposition : Des photos de vues d'ensemble de l'exposition (au moins 2 photos, maximum de 4) ;
- Dans le cadre d'une exposition : Une revue de presse de l'exposition soumise ;
- Facultatif : Un extrait vidéo de la réalisation artistique ou de l'exposition (un seul extrait de moins de 30 secondes).

3.3. Le Prix de littérature Gérald-Godin

Ce prix souligne l'excellence d'une œuvre littéraire en tout genre, notamment la création littéraire, l'essai et la poésie. Elle doit avoir été publiée chez un éditeur reconnu, doit être munie d'un numéro ISBN et être distribuée au Québec.

Contenu du dossier de candidature :

- Le Formulaire de dépôt d'un dossier de candidature – Prix de littérature Gérald-Godin
- Une photo HD du ou des auteurs·trices ;
- Une photo HD de la couverture de l'œuvre littéraire soumise ;
- Un curriculum vitae de l'auteur·trice de l'œuvre littéraire (maximum de 3 pages) ;
- Sept exemplaires de l'œuvre littéraire (les livres seront conservés par l'organisation des Grands Prix culturels) ;
- Facultatif : Une revue de presse de l'œuvre littéraire soumise.

3.4. Le Prix de l'initiative Éducation-Culture

Ce prix souligne l'excellence d'un projet culturel éducatif qui aura favorisé une plus grande accessibilité aux arts ou aura contribué au rayonnement des arts dans les institutions d'enseignement.

Contenu du dossier de candidature :

- Le Formulaire de dépôt d'un dossier de candidature – Prix de l'initiative Éducation-Culture ;
- Une photo HD de l'artiste/du participant·e ou du groupe d'artistes/groupe de participant·e·s ;
- Des photos du projet éducatif (maximum de 5 photos) ;
- Facultatif : Un ou des extraits vidéo ou audio du projet (maximum de 3 extraits de moins de 30 secondes chacun) ;
- Facultatif : Une revue de presse du projet ;
- Dans le cas d'un livre, minimalement un exemplaire du livre.

3.5. Le Prix des arts médiatiques

Ce prix souligne l'excellence d'un projet en arts médiatiques, d'un court métrage ou d'un long métrage tous genres confondus comme la fiction, l'animation, le documentaire ou l'expérimental, une web-série, un vidéoclip, ou la portion vidéo d'un projet artistique, à condition que cette portion soit une œuvre autonome, c'est-à-dire qui peut vivre d'elle-même.

Contenu du dossier de candidature :

- Le Formulaire de dépôt d'un dossier de candidature – Prix des arts médiatiques ;
- Une photo HD de l'artiste ou du groupe d'artistes ;
- Une photo HD du visuel officiel du projet en arts médiatiques (s'il y a lieu) ;
- Le curriculum vitae artistique de l'artiste ou des artistes réalisateur-trice-s du projet (maximum de 3 pages par CV) ;
- Un lien vidéo avec le mot de passe permettant le visionnement de l'œuvre intégrale, ou l'adresse du site Web où il est possible de visionner l'œuvre intégrale ;
- Facultatif : Une revue de presse du projet.

3.6. Le prix de la relève Godro

Ce prix souligne l'excellence d'un artiste ou d'un collectif d'artistes en pratique émergente ou en voie de professionnalisation ayant une pratique artistique active de moins de trois ans dans l'une des disciplines suivantes : arts de la scène, arts vivants et musique, arts visuels, arts médiatiques, littérature ou mise en valeur du patrimoine.

Contenu du dossier de candidature exigé :

- Le Formulaire de dépôt d'un dossier de candidature – Prix de la relève Godro ;
- Photo HD de l'artiste ou du groupe d'artistes ;
- Curriculum vitae de l'artiste ou des artistes (maximum de 3 pages) ;
- Pour un projet en arts de la scène, arts vivants et musique :
 - Une revue de presse du projet
 - Un ou des extraits vidéo du projet (maximum de 3 extraits d'une durée maximale de 3 minutes chacun)
 - Des photos du projet (maximum de 5 photos).
- Pour un projet en arts visuels :
 - Une revue de presse de la réalisation artistique
 - Des photos de la réalisation artistique (maximum de 8 photos)
 - Des photos de vues d'ensemble de la réalisation artistique (au moins 2 photos, maximum de 4) ;
- Pour un projet en arts médiatiques
 - Une photo HD du visuel officiel du projet en arts médiatiques (s'il y a lieu)
 - Un lien permettant le visionnement de l'œuvre intégrale (site Web, YouTube, Vimeo)
- Pour un projet en littérature :
 - Une photo HD de la couverture de l'œuvre littéraire soumise
 - Sept exemplaires de l'œuvre littéraire (les livres seront conservés par l'organisation des Grands Prix culturels) ;
- Pour un projet de mise en valeur du patrimoine :
 - Des photos du projet (maximum de 5 photos).

3.7. Le prix citoyenneté et vitalité culturelle

Ce prix souligne l'excellence d'un projet réalisé à Trois-Rivières ayant contribué à la construction d'un lien social, à la rencontre et au dialogue avec l'autre à travers les arts. La participation de citoyennes et citoyens doit avoir été une partie importante du projet artistique. Le projet déposé peut être en création, en production ou en diffusion culturelle.

Contenu du dossier de candidature exigé :

- Le Formulaire de dépôt d'un dossier de candidature – Prix Citoyenneté et vitalité culturelle ;
- Une photo HD de l'artiste, du collectif d'artistes, de l'organisme, du citoyen·ne ou du groupe de citoyen·ne·s ;
- Des photos du projet (maximum 5 photos) ;
- Facultatif : Un ou des extraits vidéo ou audio du projet (maximum de 3 extraits de moins de 30 secondes chacun) ;
- Facultatif : Une revue de presse du projet.

3.8. Le prix Trois-Rivières sans frontière

Ce prix sera ouvert en 2027, pour les projets ayant eu lieu en 2025 et 2026.

Ce prix est remis à une personne, un collectif d'artistes ou un organisme résidant, ayant résidé ou ayant eu une présence significative à Trois-Rivières, et qui s'est distingué à l'extérieur de la région de la Mauricie par ses œuvres ou ses activités, contribuant ainsi au rayonnement de la Ville.

Contenu du dossier de candidature :

- Le Formulaire de dépôt d'un dossier de candidature – Prix Trois-Rivières sans frontière ;
- Une revue de presse des œuvres et activités du candidat·e ;
- Des photos des œuvres et activités du candidat·e (maximum de 5 photos) ;
- Une photo HD de l'artiste ou du groupe d'artistes participant·e·s ;
- Facultatif : Un ou des extraits vidéo ou audio du projet (maximum de 3 extraits de moins de 30 secondes chacun).

3.9. Le Prix du patrimoine Benjamin-Sulte

Ce prix sera ouvert en 2027, pour les projets ayant eu lieu en 2025 et 2026.

Ce prix souligne l'excellence d'un projet d'interprétation, d'animation, une exposition, une publication, une recherche ou un projet multimédia dans le domaine de la mise en valeur du patrimoine trifluvien.

Contenu du dossier de candidature :

- Le Formulaire de dépôt d'un dossier de candidature – Prix du patrimoine Benjamin-Sulte ;
- Une photo HD de l'artiste ou du groupe d'artistes réalisateurs du projet ;
- Des photos du projet (maximum de 5 photos) ;
- Facultatif : Un ou des extraits vidéo ou audio du projet (maximum de 3 extraits de moins de 30 secondes chacun) ;

- Facultatif : Une revue de presse du projet ;
- Dans le cadre d'un livre, minimalement un exemplaire du livre ;
- Dans le cadre d'une recherche, l'article scientifique ou le rapport de recherche.

4. TÉLÉCHARGEMENT DES FORMULAIRES ET ENVOI

Ce document d'informations, ainsi que les formulaires de présentation d'un dossier de candidature à remplir pour chacun des prix sont disponibles et téléchargeables sur le [site de la Ville](#).

Les dossiers de candidature doivent être acheminés à culture@v3r.net par [WeTransfer](#).

Pour information



Sophie Carpentier
Agente de développement culturel
819 374-2002, poste 4263
scarpentier@v3r.net